

Deuxième publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **Ideal Job Internet SA, Lausanne***
2. *Nom et siège de la société anonyme reprenante: Adecco ressources humaines S.A., Lausanne*
3. *Décision par: l'assemblée générale extraordinaire*
4. *Date de la décision: 25.06.2003*
5. *Echéance de préavis des créances: **27.08.2003***
6. *Adresse pour la déclaration des créances: Adecco ressources humaines S.A., Mr. Daniel Jaccoud, rue du grand-pont 12, 1003 Lausanne*
7. *Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
8. *Remarques: L'actif et le passif de la société Ideal Job Internet SA sont repris par voie de succession universelle par l'Adecco ressources humaines S.A. La fusion est rétroactive au 1er janvier 2003. La société reprenante attire expressément l'attention des créanciers éventuels sur la possibilité de la confusion des biens des deux sociétés après l'expiration d'un délai de trois mois à compter du troisième appel aux créanciers conformément à l'art. 748 chiffre 6 CO en rel. avec l'art. 745 CO.*

Bär & Karrer Rechtsanwälte
6301 Zug

(01100784)